

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2022

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027 - (N° 272)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CF35

présenté par
M. Sansu, Mme Lebon et M. Tellier

ARTICLE 16

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement de suppression, le groupe GDR s'oppose à la contraction en volume des dépenses de fonctionnement des collectivités.